

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille neuf, le 20 novembre à 20 h 30, le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Mme VERGNON Gisèle, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 22

Date de la convocation du Conseil Municipal : 13 novembre 2009

ÉTAIENT PRÉSENTS : BERCHOTTEAU Jacques, BOUHIER Serge, CALLEJON Laurent, CALLU Maryse, FOURNIER Hervé, FRANCOIS Aldo, GABUTEAU Roger, LÉONARD Gilles, MAITRE Yann, MATRAT Claude, OSCAR Patrick, PAIREL Thierry, RECHER Martine, SARATTE Jean-Claude, SARRION Franck, VERGNON Gisèle.

ÉTAIENT EXCUSÉS : BELLOC Alain, BERCHOTTEAU Raymond, MOLTON Christophe, PORTIER Bernard, RONTÉ Isabelle et ZÉLIE Nicolas ayant donné respectivement pouvoir à BOUHIER Serge, MATRAT Claude, CALLU Maryse, SARATTE Jean-Claude, OSCAR Patrick et PAIREL Thierry.

Le Conseil Municipal a choisi pour secrétaire de séance : Patrick OSCAR.

**

Après l'adoption du procès-verbal de la séance précédente, Mme le Maire aborde l'ordre du jour.

1. DÉCISION MODIFICATIVE N° 2 (BUDGET GÉNÉRAL)

Mme le Maire donne la parole à M. BOUHIER Serge, en qualité de Vice-Président de la Commission des Finances, qui commente dans le détail les réajustements de crédits qu'il convient d'apporter sur le budget général 2009 et propose donc les modifications suivantes :

Section Investissement

<i>Opération</i>	<i>Article</i>	<i>Intitulé</i>	<i>Dépenses</i>	<i>Recettes</i>
135 (voirie) 2005/2008	2315	Honoraires sur travaux	54 000	
136 (voirie) 2009/2012	2315	Travaux	45 000	
172 (médiathèque)	2188	Équipement	24 000	
187 (réfection accès à louer)	2135	Travaux	-45 000	
186 (gymnase)	2313	Travaux	-78 000	

Section Fonctionnement

60632	Petit équipement	6 000	
611	Contrats prestations	2 000	
61521	Entretien terrains	2 000	
61551	Entretien matériel roulant	5 000	
6232	Fêtes et cérémonies	23 000	

Total chapitre 011 charges à caractère général : 38 000

6336	Cotisations CDG/CNFPT	2 000	
6411	Personnel titulaire	24 000	
6453	Cotisations caisses retraite	10 000	
6455	Cotisations assurance personnel	1 000	
6458	Cotisations organismes sociaux	5 000	

Total chapitre 012 charges personnel et frais assimilés : 42 000

6574	Subventions aux associations	5 000	
74121	Dotation solidarité rurale		33 000
74127	Dotation nationale de péréquation		52 000

TOTAL		85 000	85 000
--------------	--	---------------	---------------

A l'issue de cette présentation, Mme le Maire invite l'Assemblée à se prononcer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'exception de M. BELLOC qui s'abstient – faisant remarquer que le « solde des honoraires D.D.E. aurait pu être budgété » et trouvant « le doublement des crédits affectés aux fêtes et cérémonies excessif » - vote en dépenses les suppléments ou diminutions de crédits compensés par les plus-values de recettes comme indiqués ci-dessus.

2. REVISION DE TARIFS

*** Camping municipal :**

M. LÉONARD Gilles précise que, compte tenu des travaux d'amélioration (production d'eau chaude par panneaux solaires) apportés aux campeurs et du fait que les prestations demeurent les moins élevées au regard des autres campings municipaux, il est proposé de revaloriser les tarifs pour la saison 2010 de la façon suivante :

TARIF sans réservation

Prestations journalières de 12 h à 12 h	Haute saison	Basse saison
Forfait pour 2 personnes		
Emplacement* (1 véhicule, eau chaude)	13,50 €	10,50 €
Personne supplémentaire (+ de 5 ans)	5,00 €	4,00 €

TARIF avec réservation

Prestations journalières de 12 h à 12 h	Haute saison	Basse saison
Forfait pour 2 personnes		
Emplacement* (1 véhicule, eau chaude)	11,50 €	9,00 €
Personne supplémentaire (+ de 5 ans)	4,50 €	3,50 €
Frais de réservation : 25,00 €		

Prestations supplémentaires :

Branchement électrique.....	: 3,50 €
Véhicule supplémentaire.....	: 2,00 €
Animal (<i>sous réserve d'acceptation</i>)	: 2,70 €
Visiteur.....	: 3,00 €
Douche visiteur.....	: 3,00 €
Machine à laver.....	: 4,50 €
Ravitaillement eau, vidange.....	: 4,00 €
(camping-car)	

Tarif groupe :**(séjour organisé de plus de 10 personnes)****Basse saison :** 3,00 € par nuit et par personne**Haute saison :** 3,50 € par nuit et par personne**Tarif personnel saisonnier travaillant sur la commune :**

4,80 € par nuit et par personne

Accord unanime du Conseil Municipal.

*** Concessions et redevances funéraires :**

N'ayant pas été revalorisés depuis 2003, Mme VERGNON propose d'appliquer les tarifs suivants à compter du 1^{er} janvier 2010 :

Cimetière	
Indemnité Gardien de Police	20,00 €
Taxe inhumation	50,00 €
Concession de 30 ans	250,00 €
Concession de 10 ans	100,00 €
Columbarium	
Concession de 15 ans	500,00 €
Concession de 30 ans	1 000,00 €
Ouverture d'une case de columbarium	25,00 €
Dispersion des cendres	20,00 €

Accord unanime de l'Assemblée.

*** Location des salles :**

M. MAITRE Yann propose une nouvelle tarification pour les locations de salles municipales en faisant observer qu'il ne s'agit pas d'une augmentation mais d'une intégration systématique du chauffage en période hivernale (du 1^{er} novembre au 30 mars), puis sur option en dehors de cette même période.

Il est ainsi proposé, à compter du 1^{er} janvier 2010 :

*** Pour la salle des fêtes :**

- Frais de réservation (particuliers) : 35 €
- Caution..... : 300 €

Du 1^{er} novembre au 31 mars :

- Associations Maritimes : 180 €
- Associations extérieures : 330 €
- Particuliers résidant sur la commune..... : 240 €
(du vendredi 16 h 00 au lundi 14 h 00)
- Particuliers résidant hors commune..... : 330 €
(du vendredi 16 h 00 au lundi 14 h 00)
- Journée supplémentaire : 125 €.

Durant cette période, la location de la salle s'entend chauffage inclus.

Du 1^{er} avril au 31 octobre :

- Associations Maritimes : 85 €
- Associations extérieures : 205 €
- Particuliers résidant sur la commune..... : 130 €
(du vendredi 16 h 00 au lundi 14 h 00)
- Particuliers résidant hors commune..... : 250 €
(du vendredi 16 h 00 au lundi 14 h 00)
- Journée supplémentaire : 125 €.

**Durant cette période, la location de la salle s'entend hors chauffage.
Le supplément chauffage est de 125 €.**

*** Pour les petites salles :**

- Frais de réservation (particuliers) : 15 €
- Caution..... : 100 €

Du 1^{er} novembre au 31 mars :

- Associations Maritimes : 75 €
- Associations extérieures : 125 €
- Particuliers résidant sur la commune..... : 85 €
(du vendredi 16 h 00 au lundi 14 h 00)
- Particuliers résidant hors commune..... : 125 €
(du vendredi 16 h 00 au lundi 14 h 00)

Durant cette période, la location des salles s'entend chauffage inclus.

Du 1^{er} avril au 31 octobre :

- Associations Maritimes : 45 €
- Associations extérieures : 95 €
- Particuliers résidant sur la commune..... : 55 €
(du vendredi 16 h 00 au lundi 14 h 00)
- Particuliers résidant hors commune..... : 95 €
(du vendredi 16 h 00 au lundi 14 h 00)

**Durant cette période, la location des salles s'entend hors chauffage.
Le supplément chauffage est de 30 €.**

Il est rappelé que les associations locales bénéficient de :

- la gratuité des petites salles pour les réunions
- deux mises à disposition gratuites de la salle Antioche (hors juillet et août) mais, pour la période allant du 1^{er} novembre au 30 avril, elles sont redevables d'une somme forfaitaire de 120 € pour frais divers dont le chauffage
- pour les Chardons Bleus : 1 gratuité par section.

Par ailleurs, pour les activités payantes : 85 € annuel/heure hebdomadaire d'activité.

Accord unanime de l'Assemblée.

3. ACQUISITION DE TERRAIN

Le projet d'aménagement du parking Port-Notre-Dame a été examiné lors de la séance du Conseil Municipal du 18 septembre 2009.

L'emprise de cette aire de stationnement inclut une parcelle de terrain appartenant à Mme GUILBON Catherine épouse HENRY qui a signé une promesse de vente à la commune.

Aujourd'hui, il convient d'autoriser l'acquisition de cette propriété au prix de 1,07 € le m².

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Mme le Maire :

- à acquérir la parcelle cadastrée section Y sous le n° 1090 appartenant à Mme GUILBON Catherine épouse HENRY, d'une superficie de 310 m², au prix de 1,07 € le m²
- à établir et signer l'acte administratif correspondant.

4. MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant.

Il appartient donc au Conseil Municipal, en fonction des nécessités des services ou des avancements de grade, de modifier le tableau des emplois afin de permettre la nomination d'un agent.

Mme le Maire propose à l'Assemblée :

- la création d'un poste d'Adjoint Technique Principal 2^{ème} classe
- la suppression d'un poste d'Adjoint Technique 1^{ère} classe.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de cette modification du tableau des effectifs à compter du 1^{er} janvier 2010.

5. CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DES LOCAUX DU SNACK (CAMPING MUNICIPAL)

Mme VERGNON rend compte du fonctionnement du snack au camping municipal pour la saison écoulée.

En référence aux clauses du contrat signé avec l'exploitante en 2008, différentes obligations n'ont pas été respectées cette année, à savoir :

- mise à disposition de jeux pour les adolescents (baby-foot, flipper), à l'identique des années précédentes
- plus de prestations offertes au-delà du 28 août (arrêt d'activité sans avis ni concertation préalable).

En conséquence, la municipalité a décidé de résilier cette convention.

Un nouveau repreneur s'est présenté : M. et Mme MAROLLE souhaitent s'investir dans cette activité dans le strict respect des conditions d'exploitation clairement définies.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'exception de M. FOURNIER Hervé qui s'abstient, autorise Mme le Maire à établir le nouveau document contractuel pour une durée de 3 ans moyennant une redevance annuelle de 4.000 € H.T.

6. BILAN DES RENCONTRES INTER-C.L.S.H. DANS LE CADRE DU P.E.L.

A la demande de Mme le Maire, Mme CALLU Maryse présente le bilan 2008-2009 des rencontres inter-centres de loisirs qui se déroulent dans le cadre du Projet Educatif Local.

Les objectifs pédagogiques de ce 6^{ème} projet sont :

- redonner aux enfants de l'Ile de Ré un sentiment d'appartenance
- l'échange et la socialisation
- donner du sens aux sorties culturelles au travers d'activités manuelles ou artistiques
- permettre des activités et des sorties impossibles à mettre en place par une seule structure (mutualisation des moyens).

Les critères d'évaluation se définissent par :

- la pertinence et la cohérence des projets
- la satisfaction des enfants et des parents
- l'implication et l'assiduité de l'ensemble des équipes d'animation et de direction
- l'adhésion des élus référents et responsables associatifs.

Descriptions des actions :

- Le 17 septembre 2008 :

* 44 petits et 10 adultes ont pris le bateau à Saint-Martin pour La Rochelle (visite du Muséum et pique-nique au Jardin des Plantes).

* 85 grands et 12 encadrants ont visité le Futuroscope.

- Le 15 octobre 2008 :

* 67 petits et 69 grands, accompagnés de 19 animateurs, ont visité le ferme pédagogique de Magné.

- Le 19 novembre 2008 :

* Modelage des animaux par 55 petits et 11 animateurs, création de la ferme idéale par 60 grands et 12 animateurs.

- Le 17 décembre 2008 :

* Spectacle de magie pour 56 petits et 56 grands (19 encadrants).

- Le 18 février 2009 :
* Jeux + Ludothèque de La Rochelle pour les 52 petits, visite de l'Hermione et la Corderie Royale pour 62 grands.
- Le 25 mars 2009 :
* Visite de la Citadelle de Brouage par 60 petits et 54 grands (23 encadrants).
- Le 27 mai 2009 :
* 66 petits et 69 grands avec 24 animateurs ont découvert le Paléosite de Saint-Césaire.
- Le 17 juin 2009 :
* Visite de la Venise Verte, Musée de Coulon, tour en barque et découverte de l'écosystème d'une mare ont intéressé 62 petits et 64 grands accompagnés de 25 animateurs.

Le coût de ce 6^{ème} projet inter-centres est de 21.532,85 €.

Le 7^{ème} projet, qui est mené sur l'année scolaire 2009-2010, a pour thème « Les arts de la rue associés à l'environnement ».

7. QUESTIONS DIVERSES

*** PROJET D'INTERDIRE À LA CIRCULATION L'ENTRÉE DE LA ROUTE DES PARADIS (chemin rural en prolongement de la rue du Paradis après traversée de la route départementale) :**

M. CALLÉJON Laurent considère qu'il serait préférable d'attendre la réalisation du tourne-à-gauche de la rue de la Vierge.

M. MAITRE Yann fait observer que l'objectif étant de supprimer un secteur à risques, il vaut mieux ne pas différer ce projet.

Après en avoir délibéré, l'Assemblée, à l'exception de 2 abstentions (M. CALLÉJON Laurent et M. FOURNIER Hervé), décide de procéder à la fermeture de ce chemin rural en bordure de la piste cyclable longeant la RD 201 et à la mise en place d'une signalisation appropriée.

*** MANIFESTATIONS DIVERSES :**

- Marché de Noël :

M. LÉONARD confirme qu'il se déroulera place des Tilleuls en 2 phases : du 22 au 24 et du 26 au 28 décembre 2009.

Il est organisé par l'association des commerçants qui bénéficiera, pour la 1^{ère} fois cette année, des chalets que la commune vient d'acquérir.

- Fête de Noël des enfants :

M. OSCAR précise que cette manifestation qui se tiendra le 20 décembre 2009 sera entièrement animée par DONIN.

- Téléthon du 5 décembre 2009 :

M. MAITRE fait part des animations qui se dérouleront salle d'Antioche de 11 h 00 à minuit.

Le 6 décembre 2009, un loto est organisé par le Comité d'Animation.

* **PROJET EN COURS** :

Plan de référence.

Mme VERGNON rappelle que les travaux de la phase « diagnostic » pour le Plan de Référence se poursuivent.

Les prochaines réunions avec le cabinet PONANT auront lieu les mercredis 25 novembre et 2 décembre 2009.

Tous les élus sont, bien sûr, invités à y participer ainsi qu'aux réunions de travail qui se tiendront tous les lundis matin de 8 h 30 à 9 h 30.

* **AMÉNAGEMENT DE LA POINTE DE CHAUVEAU** :

Mme le Maire fait part à l'Assemblée que se tiendra une réunion publique à Sainte-Marie-de-Ré sur ce projet présenté par le cabinet PHYTOLAB le 9 décembre 2009.

* **AUTRES SUJETS ABORDÉS** :

- M. FOURNIER Hervé demande si les projets des futurs logements sociaux seront présentés au prochain Conseil Municipal : Mme VERGNON répond affirmativement sous réserve que les dossiers soient finalisés.

- M. GABUTEAU Roger s'interroge sur les compensations financières envisagées consécutivement à la suppression de la Taxe Professionnelle dès 2010.

Mme VERGNON lui répond que 3 nouvelles taxes vont être créées ou transférées.

M. PAIREL Thierry trouve regrettable que la substitution se fasse au détriment des ménages.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 45.

La prochaine séance est prévue le 18 décembre 2009.